



Fonds AXA
pour la Recherche
Chercher pour protéger

Remerciements pour le prix de thèse de Vanessa Mulot

Marie-Laure Lambert

*LIEU – Laboratoire Interdisciplinaire en Environnements et Urbanisme,
Aix-Marseille Université*



Laboratoire Interdisciplinaire
Environnements Urbanisme
Aix-Marseille Université



Law research:

- **Environmental Law and Urban law :**
 - **urban adaptation to climate change : urban planning impacted by sea level rise**
 - **urban planning facing adaptation to urban climate warming**
- **Social and local/regional impacts of evolution of urban policies and new urban trends (cooperative housing, shared housing...)**

**Les risques littoraux
(submersions marines et érosion côtière):
un axe de recherche du LIEU**



PIRVE

PROGRAMME
INTERDISCIPLINAIRE
DE RECHERCHE VILLE
ET ENVIRONNEMENT



VuLiGAM - Vulnérabilité des systèmes Littoraux d'une Grande Agglomération Méditerranéenne

Vulnerability of anthropic and natural habitats on the waterfront – application to Marseille

**urban adaptation to climate change : urban planning impacted by sea level rise :
general issues, propositions of legal tools to withdraw vulnerable houses**



Quels littoraux pour demain ? 2012
Savoirs, pratiques, vision et représentations de l'avenir

AlternaLiVE -
Alternatives Littoral Vulnérable
– Elévation du niveau marin

Alternatives for development of urban settlements in flood-prone areas (marine submersions, rising sea level)

urban adaptation to climate change : urban planning impacted by sea level rise : local application of legal tools proposed to withdraw vulnerable houses (Var et Alpes maritimes)

Quels littoraux pour demain ? 2015 Savoirs, pratiques, vision et représentations de l'avenir

Définition d'une stratégie de Gestion Partagée des zones à Risques sur la bande des 50 pas géométriques - GesPaR50

Vulnerability of housing on the waterfront – application to Guadeloupe

**urban planning impacted by littoral erosion and sea level rise : local application of legal tools
proposed to withdraw vulnerable houses (Guadeloupe)**





Copyright: A Arnaud

Thèse:
***Les submersions marines : nouveaux enjeux,
nouvelles pratiques juridiques***

Vanessa Mulot

**Thèse de doctorat en droit
Soutenue le 24 mars 2015 à Aix-en-Provence
Sous la direction de Marie-Laure Lambert**

La thèse porte sur les moyens juridiques (politiques publiques et régimes assurantiels) existants ou à construire, permettant de réduire la vulnérabilité des biens et des activités humaines aux submersions marines, dans un contexte d'élévation du niveau marin.

Une thèse en droit public et privé

Le rôle des acteurs publics dans la réduction de la vulnérabilité urbaine à la submersion marine

- outils juridiques mis à la disposition des acteurs publics permettant de contribuer à la réduction de la vulnérabilité humaine à la submersion marine,
- pistes d'amélioration et d'adaptation des outils de planification urbaine aux risques littoraux

Le rôle des assureurs dans la réduction de la vulnérabilité urbaine à la submersion marine

- état des lieux des systèmes indemnitaires français afin de déterminer s'ils sont ou non adaptés aux changements climatiques plus précisément au phénomène d'élévation du niveau marin.
- proposer des pistes de réforme du droit des assurances pour anticiper sur le long terme et faire face aux conséquences du changement climatique

L'analyse de dispositifs assurantiels non pérennes sur le long terme

- Multiplication et renchérissement des dommages aux biens littoraux
- Une évolution du droit imposée par les catastrophes successives: Vaisons la Romaine > fonds Barnier, Xynthia > extension aux submersions marines
- Contexte de l'élévation du niveau marin: aléa assurable ou phénomène ?
 - Une question encore difficile à trancher
 - Référence à l'approche objective en matière de submersions marines
 - Ou raisonnement par assimilation au contrat d'assurance-vie

Des propositions d'évolution qui restent à discuter

- 1) la création d'un nouveau fonds: le fonds d'indemnisation des submersions permanentes abondé par les seuls propriétaires littoraux
- 2) une approche spécifique à la couverture du phénomène d'élévation du niveau marin/des submersions permanentes:
 - le libre choix du propriétaire de rester dans les lieux, au delà d'un certain montant de dégâts sur son habitation
 - assurance jusqu'à la submersion définitive puis indemnisation par le nouveau fonds déduction faite sur la valeur du bien des indemnisation déjà perçues lors des submersions temporaires
 - un contrat d'assurance à durée déterminée
 - le plafonnement des indemnisations

Ces nouveaux outils doivent s'inscrire dans une vision prospective, non plus sur cinq ou dix ans mais sur plusieurs décennies.

Où placer le curseur entre solidarité et responsabilisation ?

Solidarité inconditionnelle ou responsabilisation de l'assuré ? – à modérer au regard des conséquences sociales

- 1) actuellement: assureurs privés + réassurance CCR + Etat en dernier recours, en cas de dépassement des seuils
- 2) Une modulation des primes en fonction de l'ancienneté de l'habitation / et de la connaissance du risque par les nouveaux arrivants
- 3) Une franchise modulée en fonction de l'implication du propriétaire / des acteurs publics dans la prévention
- 4) Lloyds: extension du principe pollueur/payeur par surcoût assurantiel imposé aux activités économiques qui ne limitent pas leurs émissions de GES

Conclusion

Nécessité d'une réflexion collective et d'une collaboration acteurs publics/acteurs privés pour faire face aux conséquences du changement climatique sur l'urbanisme littoral

Incitation par les assureurs à la mise en place des mesures de prévention impulsées par les pouvoirs publics, à travers leurs mécanismes indemnitaires.

Les mesures de prévention et d'indemnisation doivent être cohérentes pour être efficaces.

Valorisations

Publications:

- MULOT (V.), « **L'incorporation des terres submergées au domaine public maritime : entre atteinte à la propriété privée et respect de l'intérêt général** » – commentaire d'arrêt CA de Nantes 10 novembre 2009 », *Les annales de la voirie*, n°141 février/mars 2010 "pp. 33-36.

- LAMBERT (M-L.), MULOT (V.), VIGNERON (A-L.), « **Le littoral face aux changements climatiques : la gestion des risques de submersion marine** », revue *Méditerranée (journal of Mediterranean geography)*, n°115-numero special : Rivages méditerranéens : faire reculer la ville, se protéger de la mer, 2010, pp. 131 à 138.

- MULOT (V.) « **Le droit à l'épreuve de la tempête Xynthia** » *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*; Hors série 21, avril 2015

-LAMBERT (M-L.)- « **Le recul stratégique - De l'anticipation nécessaire aux innovations juridiques** », in : *Droit des risques littoraux et changement climatique - connaissance, anticipation, innovation*, éditions Vertigo 2015

<http://vertigo.revues.org/15740>

Formations:

-Formation au droit de l'environnement pour la Confédération des Experts fonciers – 5 juin 2016 Aix en Provence

-Formation des fonctionnaires Dreal Paca -Service SCADE- CVRH, *Comment adapter l'aménagement aux risques littoraux ?* 2 avril 2015, Aix-en-Provence

-Cours dans le cadre des Master 2 TEMPRO (Droit de la protection de l'environnement-Territoires méditerranéens, Aix-en-Provence) et GERINAT (Gestion des risques naturels, Marseille)



**Dernier programme de recherches
en cours: Inégalitto**

Merci de votre attention

mulot.vanessa@gmail.com

ml.lambert@univ-amu.fr